

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00437 Numéro SIREN : 812 025 153 Nom ou dénomination : STIX
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004873

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004873**
n° de gestion : **2017B00437**
n° SIREN : **812 025 153 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 05/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

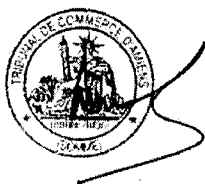
STIX - Société par actions simplifiée
17 rue Monsieur 80300 Englebelmer -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



402962

STIX
Société par Actions Simplifiée
au capital de 753 560 euros
Siège social : 17 Rue Monsieur 80300 ENGLEBELMER
812 025 153 RCS AMIENS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

Affectation du résultat

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 145.371,96 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	145.371,96 euros
A la réserve légale	7.269,00 euros

Le solde	138.102,96 euros
En totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élèvera ainsi à 153.431,27 euros.	

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les produits suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31/12/2015	/	/
31/12/2016	/	/
31/12/2017	/	42.858,00 €

Certifiée conforme
Le Président

*Certifié conforme
Le président*

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 293 426,00		1 293 426,00	779 966,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 293 426,00		1 293 426,00	779 966,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	133 546,77		133 546,77	68 742,01
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	133 546,77		133 546,77	68 742,01
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 426 972,77		1 426 972,77	848 708,01
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 5 SEP. 2019

AMIENS
80 - 02

POUR COPIE CONFORME

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	753 560,00	240 100,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 071,00	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	58 186,31	37 839,36
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	145 371,96	21 417,95
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	958 189,27	299 357,31
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	463 839,69	544 593,89
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 939,81	2 939,81
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		900,00
Dettes fiscales et sociales		125,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 004,00	792,00
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	468 783,50	549 350,70
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 426 972,77	848 708,01
(1) Dont à plus d'un an (a)	380 553,00	464 624,88
(1) Dont à moins d'un an (a)	88 230,50	84 725,82
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2018	%	31/12/2017	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises Production vendue						
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Production stockée ou déstockage Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
Production de l'ex. + vtes marchandises						
Achats de marchandises Variation stocks de marchandises Achats de matières premières et autres appro. Variation de stocks matières premières et autre Sous-traitance						
Achats consommés						
MARGE BRUTE						
Autres achats			25,00		-25,00	-100,00
Services extérieurs	1 717,04		1 744,21		-27,17	-1,56
Autres services extérieurs	4 981,52		13 651,59		-8 670,07	-63,51
Autres achats et charges externes	6 698,56		15 420,80		-8 722,24	-56,56
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-6 698,56		-15 420,80		8 722,24	-56,56
Subventions d'exploitation Impôts et taxes Rémunérations Charges sociales Charges de personnel	1 586,25		3 385,81		-1 799,56	-53,15
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-8 284,81		-18 806,61		10 521,80	-55,95
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch Autres produits d'exploitation Dotations aux amortissements sur immobilisati Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charg Autres charges d'exploitation Autres charges et produits						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 284,81		-18 806,61		10 521,80	-55,95
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMpte DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2018	%	31/12/2017	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	158 040,00		43 000,00		115 040,00	267,53
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	158 040,00		43 000,00		115 040,00	267,53
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	4 377,23		2 775,44		1 601,79	57,71
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	4 377,23		2 775,44		1 601,79	57,71
RESULTAT FINANCIER	153 662,77		40 224,56		113 438,21	282,01
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	145 377,96		21 417,95		123 960,01	578,77
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita			6 120,00		-6 120,00	-100,00
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels			6 120,00		-6 120,00	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	6,00				6,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capi			6 120,00		-6 120,00	-100,00
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	6,00		6 120,00		-6 114,00	-99,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6,00				-6,00	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	158 040,00		49 120,00		108 920,00	221,74
TOTAL DES CHARGES	12 668,04		27 702,05		-15 034,01	-54,27
RESULTAT NET	145 371,96		21 417,95		123 954,01	578,74

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS STIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 426 973 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 145 372 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	779 966	513 460		1 293 426
Total	779 966	513 460		1 293 426
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				1 293 426

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 753 560,00 euros décomposé en 753 560 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	240 100	1,00
Titres émis pendant l'exercice	513 460	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	753 560	1,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR DESSEIN XAVIER 80300 ENGLEBELMER	100,00	753 560,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	21 418
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	21 418
Affectations aux réserves	21 418
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	21 418

NOTES SUR LE BILAN

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	240 100		513 460		753 560
Réserve légale		1 071	1 071		1 071
Réserves générales	37 839	20 347	20 347		58 186
Résultat de l'exercice	21 418	-21 418	145 372	21 418	145 372
Total Capitaux Propres	299 357		680 250	21 418	958 189

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

- Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 468 784 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	463 840	83 287	380 553	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 944	4 944		
Produits constatés d'avance				
Total	468 784	88 231	380 553	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 376			
(**) Dont envers les associés	2 940			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 939 euros.

Charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	2 155
CHARGES A PAYER	2 004
Total	4 159

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation	158 040	43 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	158 040	43 000
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 377	2 775
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	4 377	2 775
Résultat financier	153 663	40 225

Résultat exceptionnel

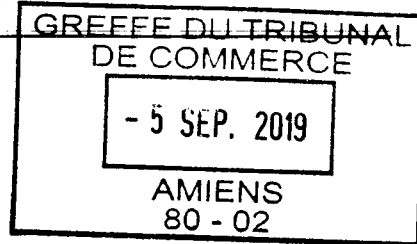
Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	6	
TOTAL	6	

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE



SAS STIX

**17 Rue MONSIEUR
80300 ENGLEBELMER**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SARL au capital social de 100 000 €

906 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SOCIETE STIX
Société par Actions simplifiée au capital de 753 560 Euros
Siège social à ENGLEBELMER(80300) – 17 Rue MONSIEUR
- RCS AMIENS 812 025 153 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la société STIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

AUDISOM

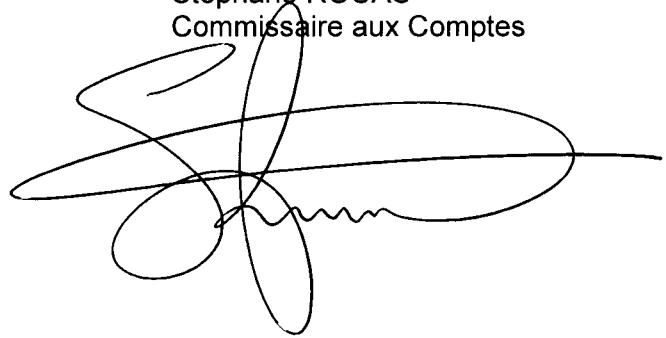
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon le 19 Juin 2019
Pour la Société AUDISOM

Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes



SARL au capital social de 100 000 €

906 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440